



Qui peut disposer des clefs d'un logement

Par **jacquINETTE**, le **11/10/2011** à **15:58**

Bonjour,
Je viens de déménager et mon nouveau propriétaire m'a fait savoir qu'il gardait un jeu de clefs de l'appartement pour le cas où il y aurait un incendie ou autre catastrophe, afin qu'il puisse intervenir très vite en cas d'absence de notre part.
J'ai du mal à accepter le fait que cette personne puisse entrer chez moi en mon absence.
A-t'il le droit de garder des clefs du logement ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **caramel**, le **11/10/2011** à **17:10**

Si vous avez déménagé, vous avez quitté l'appartement.
Mais peut-être, voulez-vous dire, je viens d'emménager ...

Par **mimi493**, le **11/10/2011** à **19:06**

Il a le droit d'avoir les doubles, il n'a pas le droit de s'en servir
Changez les barillet des serrures (en plus, vous ne savez pas à qui l'ancien locataire a pu donner des clefs, ni s'il n'en a pas gardé des doubles)

Par **hora**, le **12/10/2011** à **18:47**

bonsoir,
je suis tout à fait d'accord. Changez les barillet, il est possible qu'un ancien

locataire ait les clés. Cela vous évitera bien des désagréments.